



AUDIO CONFERENCE Disi Grand-Est du 6 mai 2020

Participants à la conférence :

La direction - l'inspecteur sécurité santé au travail - les médecins de prévention
les Représentants du Personnel : CFTC, Solidaires, CFDT, CGT

En introduction Mr Watre annonce que cette audio conférence est dédiée à l'évocation du plan de reprise d'activité (PRA).

Le PRA doit permettre à la Disi Grand Est d'assumer ses missions en garantissant la protection de la santé et de la sécurité de ses agents. La reprise sera donc progressive.

La reprise d'activité des agents s'opérera dans le cadre suivant :

→ le télétravail doit rester le mode à privilégier :

- les agents actuellement en télétravail vont le poursuivre mais il peut être envisagé une rotation entre les agents télétravailleurs et ceux en ASA.
- les agents en télétravail souhaitant revenir en présentiel pourront l'envisager
- les agents en ASA qui le désirent pourront accéder au télétravail (la Disi, continue à examiner les possibilités d'obtention de PC)

La CFTC a proposé l'attribution de pc de type Tiny

Le Disi a prévu cette possibilité pour quelques agents.

Concernant les agents en télétravail mais avec une santé fragile, la CFTC a demandé à ce qu'une communication soit faite pour ne pas créer d'ambiguïté si d'autres collègues en télétravail devaient revenir en présentiel.

→ la reprise d'activité en présentiel n'est concevable que dans le respect des consignes de distanciation et de protection des agents.

Le Disi prend les mesures nécessaires ainsi, les aménagements seront apportés si besoin aux locaux pour garantir la distanciation et limiter les croisements entre les agents. Les salles de réunion peuvent être utilisées pour installer des agents qui ne pourraient plus disposer de leur poste de travail habituel.

→ les agents qui ne peuvent ni travailler à distance, ni se rendre sur leur lieu de travail ainsi que ceux qui sont astreints à garder leurs enfants du fait de la fermeture des établissements scolaires ou des crèches bénéficient d'ASA.

→ les agents les plus fragiles restent en ASA

Le PRA n'est pas un document figé et pourra être actualisé, en fonction de l'évolution des conditions de reprise d'activité.

Le Disi a rappelé la nécessité de respecter les règles suivantes :

- respecter les gestes barrière
- respecter une distance physique d'au moins 1 mètre
- aérer régulièrement les espaces de travail et laisser les portes ouvertes
- effectuer un nettoyage spécifique des équipements à usage collectif
- Les agents empruntent les escaliers, un sens de circulation est prévu. L'ascenseur sera condamné
- Lors du passage à la pointeuse, se servir du gel mis à disposition

Le Disi a indiqué qu'à ce jour, le port du masque n'est pas une obligation. Il ne pourra pas fournir des masques à chaque agent. Mais les agents qui en disposent peuvent évidemment les porter.

Un protocole de nettoyage a été diffusé sur le site de la Direction du Travail. Il est préconisé d'effectuer un nettoyage deux fois par jour sur les rampes, les poignées et une fois pour le sol. Il n'est pas prévu une nouvelle désinfection des locaux, cela a déjà été fait.

Chaque établissement est doté des produits adaptés, tels que alcool ménager, essuis mains, lingettes désinfectantes, gel hydroalcoolique.

Concernant la question portant sur l'usage des climatisations et aérations :

S'il y a une climatisation ou aération avec recyclage d'air, la fonction recyclage d'air ne doit plus être activée. Le système doit rechercher de l'air neuf et non recycler l'air.

Concernant les déplacements des CID et SIL, une seule personne est prévue par voiture sauf si une distance de 2 mètres entre les collègues peut être respectée ou envisager qu'une deuxième personne puisse prendre place à l'arrière.

Des consignes ont été transmises aux différents chefs d'établissement et aux encadrants. Charge à ces derniers de contacter individuellement avant le 11 mai, chaque agent afin de les informer et de préparer avec eux leur reprise.

Une communication sera également faite sur l'Ulysse de la Disi Grand-Est.

Pour la CFTC, c'est une bonne chose mais constate que jusqu'à ce jour le site était pauvrement alimenté dans une actualité si riche. Beaucoup de collègues nous en ont fait la remarque.

Le Disi a confirmé que nous ne serons pas en « **activité normale** » la semaine prochaine. Les positions RH (congés, ASA, etc) sont reconduites et en l'absence de solution de restauration collective le remboursement de frais de repas reste en l'état.

Information de dernière minute :

Le stage d'application des contrôleurs stagiaires est reporté au 2 juin 2020 contre le 18 mai initialement prévu.

La CFTC se félicite de cette décision qui correspond à une demande exprimée auprès du Directeur général le 30 avril 2020.

La CFTC reste à vos côtés pendant cette période difficile.

Contact : sandraperincftc@gmail.com
07.69.15.92.36